



## Passer les épreuves de circulation du permis moto pendant une suspension administrative

Par **Xothothz**, le **17/08/2019** à **20:42**

Bonjour à tous,

Suite à un accident sous l'empire d'un état alcoolique datant du 11/08/2019 , je m'attend à avoir une suspension de mon permis B. Cependant, je suis actuellement en train de passer mon permis moto, et mon épreuve de circulation à lieu le 29/08/2019. L'épreuve du plateau étant déjà validée.

Actuellement, j'ai toujours mon permis sur moi, pas de rétention de permis.

Je suis toujours en attente du resultat de l'analyse de sang prélevé le jours de l'accident .

L'OPJ ne m'a pas encore entendu, ni notifié d'une suspension Administrative et je n'ai pas reçu de LRAR

Mes questions sont les suivantes :

- Ai-je le droit de passé mon épreuve de circulation pendant une suspension Administrative ? Judiciaire ?
- Dans le cas ou cela serait impossible mes bénéfices de l'épreuve du plateau me resteront t-

ils acquis et si oui, sur quelle durée ?

Dans l'idée, je cherche aujourd'hui un moyen de temporiser cette suspension afin de passer mes épreuves pratique. Par ailleurs, j'assume entièrement mes actes, et purgerai la peine qui me sera données. Cependant, si je peux éviter de perdre l'argent investit dans la formation ...

(je suis bien évidemment conscient que même une fois l'épreuve potentiellement acquise, mon permis moto sera suspendu au même titre que mon permis B et qu'il seront restitué en même temp.)

Je vous remercie par avance

Cordialement .